CAVALAIRE

CAPITAINERIE

Port Public de Plaisance

port@cavalaire.fr

Cavalaire, le 28 février 2017

Ref: PL/PV/SA/2017 00917

COMPTE RENDU DU COMITE DE CONCERTATION

ECOBLEU

DU JEUDI 16 FEVRIER 2017 A 14H30

Personnes présentes

Elus:

- *Monsieur Philippe LEONELLI, Maire*
- *Monsieur Olivier CORNA, Premier Adjoint*
- *Madame Céline GARNIER, Adjointe Déléguée*
- *Monsieur Christophe ROBIN, Conseiller Municipal*
- *Madame Pascale BAGNAUD, Conseillère Municipale*

Professionnels:

- *Monsieur Jean-Marc SANDRE, Association des Chantiers Navals*
- *Monsieur Laurent BERGON, Station d'avitaillement*
- *Monsieur Pierre RIO, Loueurs professionnels*
- *Monsieur Eric CARRERE, Jets et activités nautiques*
- *Monsieur Jimmy HUC, Transports maritimes*
- *Monsieur Sébastien MORTIER, Syndicat des Pêcheurs Professionnels*
- *Monsieur Roland ADLER, Clubs de plongée*

Plaisanciers:

- *Monsieur Alain MOLLE, Plaisancier catégorie 18 mètres*
- *Monsieur Pierre-Yves THIRIEZ, Association de défense des Plaisanciers du port de Cavalaire*
- *Monsieur Jean-Claude ESPINOSA, Association des Plaisanciers du port de Cavalaire*

Concessionnaire:

- Monsieur Serge MIGNARD

Techniciens:

- Monsieur Patrice VECCHI, Directeur Général des Services
- Monsieur Gilles IZAAC, Directeur Général des Services Techniques
- Monsieur Marc-Emmanuel QUIROUARD-FRILEUSE, Directeur du Domaine Portuaire
- Monsieur Cyril GRIMAL, Directeur de la SACNPPC

Bureau d'Etudes:

- Monsieur Stéphan LENORMAND, Corinthe Ingénierie
- Messieurs SAVIGNY, EYROLLES et VIZZINI, Collaborateurs Corinthe Ingénierie

OUVERTURE DE SEANCE - ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à 14h40, rappelle le but du Comité et présente l'ordre du jour qui est détaillé ci-dessous :

1. *Présentation des travaux concernant le projet « Ecobleu Cavalaire » depuis la dernière réunion,*
2. *Présentation de l'Avant Projet Définitif,*
3. *Point de vue architectural sur le projet,*
4. *Questions diverses.*

Monsieur le Maire insiste sur le caractère définitif du projet.

Puis il passe la parole à M. QUIROUARD-FRILEUSE.
Le plan correspondant au projet avec le calepinage est projeté.

Le premier point abordé par M. QUIROUARD-FRILEUSE est le nombre d'amarrages et leur répartition.

Il indique que des arbitrages ont été effectués en faveur des catégories inférieures ou égales à 10 mètres par rapport aux grandes places de 30m. Le total laisse apparaître un montant de 1.160 postes par rapport aux 1.171 postes actuels (621 du port public et 550 du port privé) dont 75% correspond à des catégories de 10 m et moins.

Egalement, il informe que le nombre de places de parking sur les terre-pleins devrait être similaire avant et après le projet.

M. QUIROUARD-FRILEUSE présente le projet, un port - une passe – un bassin, en partant de la passe d'entrée et en tournant dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

Afin de pacifier le bassin et de satisfaire à la demande de postes des résidents du port privé sans augmenter l'emprise du périmètre portuaire sur le domaine maritime naturel, la passe Tribord sera fermée par le prolongement du quai patrice Martin vers l'Est et du musoir du quai des îles vers le Nord. L'accès routier à la station sera préservé.

***Concernant la passe d'entrée,** un ponton flottant sera disposé sur la partie Ouest de la passe afin d'y accueillir au Nord les activités de transport maritime, puis l'embarquement et le débarquement du Seascope, et enfin, dans le prolongement vers la station, l'attente des navires de retour de location. Cette zone s'étendra au sud, par l'intersection des quais Est et Nord de la station, l'entrée Tribord de la passe au nord et à l'Ouest, par le ponton.*

En effet, malgré notre demande auprès de la DDTM de sortir de la passe l'activité transport maritime afin de limiter les risques d'interférence avec les autres activités et la volonté de l'exploitant pour des raisons économiques (rapidité de transfert), elle a été refusée au prétexte que, bien que le ponton projeté était situé dans le périmètre portuaire, le navire serait situé en dehors du périmètre. Cela nécessiterait une modification du périmètre portuaire et retarderait l'obtention des autorisations délivrées par l'Administration.

***Concernant la station**, il sera demandé au futur attributaire de la Délégation de Service Public (DSP) d'Avitaillement, en plus d'un toilettage du bâtiment afin d'être raccord avec le reste des bâtiments du site, de prolongé vers l'Ouest, le quai Nord de la station et d'y aménager 2 distributeurs compteurs qui seront réservés aux retours de locations entre 17h et 19h.*

En parallèle et afin de ne pas entraver la passe, pendant cette tranche horaire, aucun accostage ne sera autorisé sur le quai Est de la station.

Egalement, une réflexion est menée en collaboration avec les loueurs professionnels afin de diminuer la fréquence de passage à la station.

En effet, il a été constaté par ces professionnels lors du retour de leurs clients journaliers, que la consommation moyenne durant la journée s'élevait à 1/3 du réservoir.

Du coup, en optimisant les passages à la station, il ne serait pas nécessaire de passer à chaque sortie ce qui diminuerait considérablement le nombre de passages dans la plage horaire de fin de journée.

***Concernant l'ancienne Capitainerie,** sa rénovation ayant été effectuée en 2013, le bâtiment sera toiletté et réaffecté, les sanitaires seront maintenus. L'étage sera affecté au PC sécurité du périmètre portuaire (Police Municipale, société de surveillance et Sécurité Incendie Prévention des Etablissements Recevant du Public (SIAP ERP). Le Rez de Chaussée sera, quant à lui, mis à disposition de la S.N.S.M. (Société Nationale de Sauvetage en mer). Elle disposera d'un bureau, d'un local technique, d'un vestiaire et de sanitaires). Le navire « CAP VIGIE » sera amarré au quai Ouest de ce bâtiment.*

Concernant le quai Patrice Martin, *il sera calibré pour recevoir des navires jusqu'à 30m le long de sa partie Sud. L'avitaillement à quai pourra être effectué.*
Le long de sa partie Nord-Est, sera hébergée la base de jet. Elle pourra accueillir 80 berceaux de 4,5mx1,5m.

Entre la digue à talus et la base de jet sera positionné un bâtiment R+1 afin d'y héberger, à l'étage, un véritable Yacht Club + une terrasse mis à disposition lors de compétitions dans la baie (voiles ou motorisées) et au rez de chaussée, une conciergerie et un local commercial pour le transport maritime.

La castillane sera recouverte par un platelage léger à claire voie (pour les crues centenales) et par des kiosques hébergeant les activités nautiques actuelles et à venir.
La couverture devra permettre un entretien du cours d'eau.
A l'entrée ouest du quai Patrice martin seront positionnés les clubs de plongée.

Esplanade Sainte Estelle, *l'actuelle « Maison de la Mer » verra son 1er étage disparaître au profit d'un espace ouvert surplombé d'une toiture en ellipse style Stade de France.*

Cet aménagement sera un signal pour le port et permettra une certaine fluidité dans les échanges entre la mer et la terre, l'interface qu'est le port et le centre-ville.

Le rez de chaussée sera conservé afin d'y accueillir des thés dansants, des sanitaires portuaires et un local vestiaire pour les clubs de plongée.

La Place Sainte Estelle, *elle sera l'axe de transit principal entre le port et le centre-ville et sera prolongée d'une scène en direction du Sud.*

Azuréva, *l'actuel bâtiment situé hors du périmètre portuaire fera l'objet d'une convention avec l'Etat et sera détruit.*
Il sera remplacé par un bâtiment qui aura les fonctionnalités de l'actuelle maison de la mer.

Le centre d'animation, *les commerçants du centre d'animation ont très majoritairement refusé de faire partie du projet.*

En effet, pour la majorité d'entre eux, les conventions qui les lient à la commune arrivent à échéance qu'à partir de 2030. Ayant d'autres engagements importants par ailleurs (crédit pour aménagement, reprises de parts, rentiers...), il ne leur est pas paru opportun d'investir dans le projet et ce malgré les risques liés au respect des normes incendie régissant les ERP.

Espace vieux port, *la cale de mise à l'eau sera transférée dans le village technique en parallèle de l'actuelle darse entre les quais 5 et 6 du port privé. Cet aménagement étant déplacé, cela permet de libérer de l'espace pour des parkings (138 places), des terrasses, des espaces verts et ludiques.*

Môle Marc Pajot, *sa disparation permet de créer des postes et une meilleure circulation de l'eau.*

L'actuel bureau du port privé *laisse place à un bâtiment qui accueillera la Capitainerie, l'organe de gestion du port, un local pour les pêcheurs, une garderie, une laverie et des locaux pour les sociétés de location.*

Le Parking Revest *sera plus polyvalent. En effet, l'été il servira de parking et l'hiver, d'aire de travail fermée. Il sera traité pour recevoir les effluents de même que les ateliers de la falaise.*

Les ateliers de la falaise, *qui sur un linéaire de 100m, seront répartis en 6 modules de 15mx15 et 1 module de 10mx15. Ils serviront principalement d'atelier de préparation et mécanique marine. Ils seront construits par la commune lors de la mise en sécurité de la falaise (de 10/2017 à 06/2018)*

Le chantier Naval, *il est maintenu la surface de 1.800m². Le hangar pourra être construit par le bénéficiaire. Des tarifs spécifiques d'occupation sont en-cours d'élaboration. Ils seront différents en fonction des constructions ou non et de l'utilisation qui en est faite (ateliers ou commerciale).*

La cale de mise à l'eau, *restera publique, d'accès libre et gratuit. 6 parkings remorque pourront être utilisés hors saison ou temporairement en saison. Contrairement à la précédente, elle permettra, grâce à son TO (1,3m), l'accès au plan d'eau à des navires jusqu'à 10m.*

L'aire de carénage publique *sera plus petite l'été et hébergera les remorques à la journée. Au-delà de la journée, les remorques seront mises en fourrières. Elle bénéficiera de la surface du parking Revest en hiver (mars à juin étant la principale période de travail).*

La darse, *fera de nouveau l'objet d'une DSP pour 425m². L'attributaire devra l'élargir à 6,20m.*

La darse, l'aire de carénage et le chantier seront fermés le soir.

Le quai Revest, *le quai étant globalement en bon état, il ne sera pas réhabilité.*

DISCUSSIONS

Monsieur ESPINOSA revient sur l'avitaillement en carburant par le quai Patrice Martin et demande s'il sera accessible aux poids lourds. Il demande comment seront gérés les problèmes de dépotage, de rayon de braquage et l'action sur les revêtements de surface. Il s'interroge sur la certification PORT PROPRE.

Le Bureau d' Etudes indique que le quai sera dimensionné jusqu'à 19T, que les camions pourront faire demi-tour devant la station et que le revêtement sera totalement traité pour résister et récupérer les éventuelles pertes et conforme à la norme PORT PROPRE.
De plus, il indique que des économies seront recherchées au niveau du coude de la nouvelle jetée, notamment en prévoyant un nouveau ponton flottant pour les loueurs afin d'intégrer la problématique d'accessibilité.

M. QUIROUARD-FRILEUSE indique qu'une redevance sera perçue sur les livraisons afin de prendre en compte les aménagements et l'usure de la voirie du port.

M. THIRIEZ prend acte et est satisfait que la suppression du Môle Marc Pajot permette de créer un nombre de places plus important avec un déficit global potentiel de 22 places.
Il souhaite que soit formulée dans le compte rendu de la réunion la phrase suivante :
« Tout propriétaire et locataire à l'année du port privé qui le souhaite, se verra proposer une place dans le port unifié, soit en location annuelle, soit en achat de garantie d'usage ».

M. QUIROUARD-FRILEUSE rajoute « suivant les éléments fournis par le port privé avant le 1er novembre 2016 et de la granulométrie et suivant le tarif voté par le Conseil Municipal. »
Monsieur le Maire valide.

Cyril GRIMAL alerte sur les 9 mètres et la manœuvrabilité.

M. QUIROUARD-FRILEUSE rappelle que le calepinage a été effectué en fonction de la norme la plus large de 1,5 fois la longueur du navire le plus long en opposition.
Il donne un exemple ; si nous avons en face de l'autre, un navire sur un poste de 10m et l'autre sur un poste de 12m, la longueur entre les 2 postes sera de 12x1,5, soit 18m.

Jean-Marc SANDRE demande comment la DSP de la cale de grutage pourra être équilibrée pour sortir des 24 mètres au vu de leur nombre faible.

M. QUIROUARD-FRILEUSE rappelle que 24m, donc 6,20m, est une largeur maximale. Il y a potentiellement 10 postes dans ce cas si l'on intègre les postes qui peuvent accueillir des navires jusqu'à 30m.
Le but de la commune est de pouvoir sortir le maximum de navires pour, d'une part, des raisons de sécurité, et d'autre part, pour créer de l'activité sur le périmètre portuaire hors saison.

Le BE rappelle que le port sera un port connecté. Les automates sont prévus.

Le phasage est présenté dans ses grandes lignes :
Octobre 2017 à mai 2018, la mise en protection de la falaise, la création des ateliers, la destruction d'Azuréva et création d'un bâtiment dédié à la mer.

Octobre 2018 à mai-juin 2019, le reste des travaux.

Messieurs THIRIEZ, MIGNARD et RIO s'interrogent sur la programmation de la commercialisation des places.

M. VECCHI répond que les tarifs seront mis au vote après l'avis du Conseil Portuaire en avril 2017 suivant les possibilités et la commercialisation aura lieu en juillet 2017. Il précise qu'il peut être envisagé de passer en location à l'année jusqu'à la catégorie 10m au minimum.

Monsieur Le Maire rappelle que si nous avons passé du temps sur le projet, c'est pour permettre à la concertation de trouver sa place. Le choix politique a été de maintenir les plaisanciers du port privé dans le nouveau port unifié ; pour autant, un autre choix existait, celui d'ouvrir le port aux « gens de la colline », les plaisanciers qui n'ont pas de place.

Monsieur MIGNARD remercie monsieur le Maire et indique, en outre, que d'un point de vue architectural, il comprend mieux le projet aujourd'hui.

Monsieur MOLLE demande comment les places seront attribuées dans le port unifié (modalités d'attribution des places de port).

M. QUIROUARD-FRILEUSE précise qu'un rapprochement sera effectué entre l'offre de places et les souhaits des plaisanciers du port privé. L'offre de places correspondra à l'offre globale du port unifié moins les garanties d'usages (GU) et les locations à plus de 12 mois consécutifs du port public, les besoins des professionnels de la mer (pêcheurs, plongeurs, nautisme, loueurs, SNSM).

Dans la mesure du possible, il sera proposé les catégories demandées en déplaçant le moins possible les plaisanciers. En cas de manque de catégorie, des échanges avec les GU actuelles du port public seront activés.

Afin de limiter la volatilité, pour les catégories 15m et plus, des garanties d'usage seront probablement systématiquement proposées.

Le BE intervient sur les possibilités de pérennisation de place par un contrat de GU avec droit d'entrée et loyer annuel.

Jean-Marc SANDRE insiste sur la liste d'attente.

Monsieur le Maire insiste pour que tout le monde joue le jeu sans vouloir faire de la spéculation et utilise réellement son navire.

Monsieur MIGNARD rappelle que certains ne jouent pas le jeu.

Monsieur CARRERE indique qu'il attendra avant de communiquer. Il voit favorablement l'évolution vers les locations annuelles. L'inquiétude de ses clients s'étant cristallisée sur la nécessité de bloquer un capital en achetant des GU.

La question de l'avitaillement des jets est soulevée.
En effet, il est rappelé que l'avitaillement par jerrican ne peut s'effectuer que si le jerrican est d'une capacité limité à 20 litres.

M. QUIROUARD-FRILEUSE indique qu'il s'agit d'un problème délicat car les quais de la station sont dimensionnés pour des navires, pas des jets. Une concertation est en-cours depuis plusieurs mois entre la base de jet et la station d'avitaillement.

Il sera demandé au prochain délégataire d'aménager un espace pour accueillir des berceaux afin de permettre l'avitaillement à flot sans danger pour les personnes, l'environnement et les biens et sans encombrer la passe.

Monsieur le Maire doit s'absenter. Il remercie l'assemblée pour la qualité des échanges et des intervenants.

Messieurs THIRIEZ et MIGNARD le remercient pour l'ensemble du travail accompli et la concertation. Il sort sous les applaudissements de l'assemblée.

Olivier CORNA clôture la réunion.

MAIRIE de CAVALAIRE-sur-MER (VAR)

Philippe LEONELLI

Maire de Cavalaire sur Mer

CAVALAIRE

projet Ecobleu Cavalaire-sur-Mer

AVP

REDEPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES ET DES ESPACES SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

SOLUTION DE MOUILLAGE PROJET

Echelle : 1/1250 | Numéro Affaire : CORCAV 12-2015

	Modifications	Phase	Date
0.	Première Diffusion		07/07/2016
1.	Modification Projet APD suite à la réunion du 18 Novembre 2016		01/12/2016
2.	Projet APD voté suite à la réunion du 29 Décembre 2016		05/01/2017
3.	Projet APD rectifié suite à la réunion du 13 Février 2017		14/02/2017
4.	Intégration topographie de la falaise reçue le 09 Février 2017		21/02/2017
5.	Suppression Quai de Travail "Décision Comité de Pilotage du 22/02/2017"		27/02/2017

Dessin: FVI | Contrôle: ESA | Appro: SLE | C O R A V P P L A N 0 1 5

Référence DWG: N:\Projets\Cavalaire\Moe port et plage CORCAV-12-2015\Mission\2-AVP\APD Port\APD Voté\Plans\COR-AVP-PLAN-01-5.dwg

CORINTHE INGÉNIERIE
890 chemin du Peyrat
ZA du Grand Pont 83310 Grimaud
Tél: +33(0)4.94.97.05.25
E.mail: contact@corinthe-ing.com
Web: www.corinthe-ing.com

AGENCE GUILLERMIN

Trans Mobilités

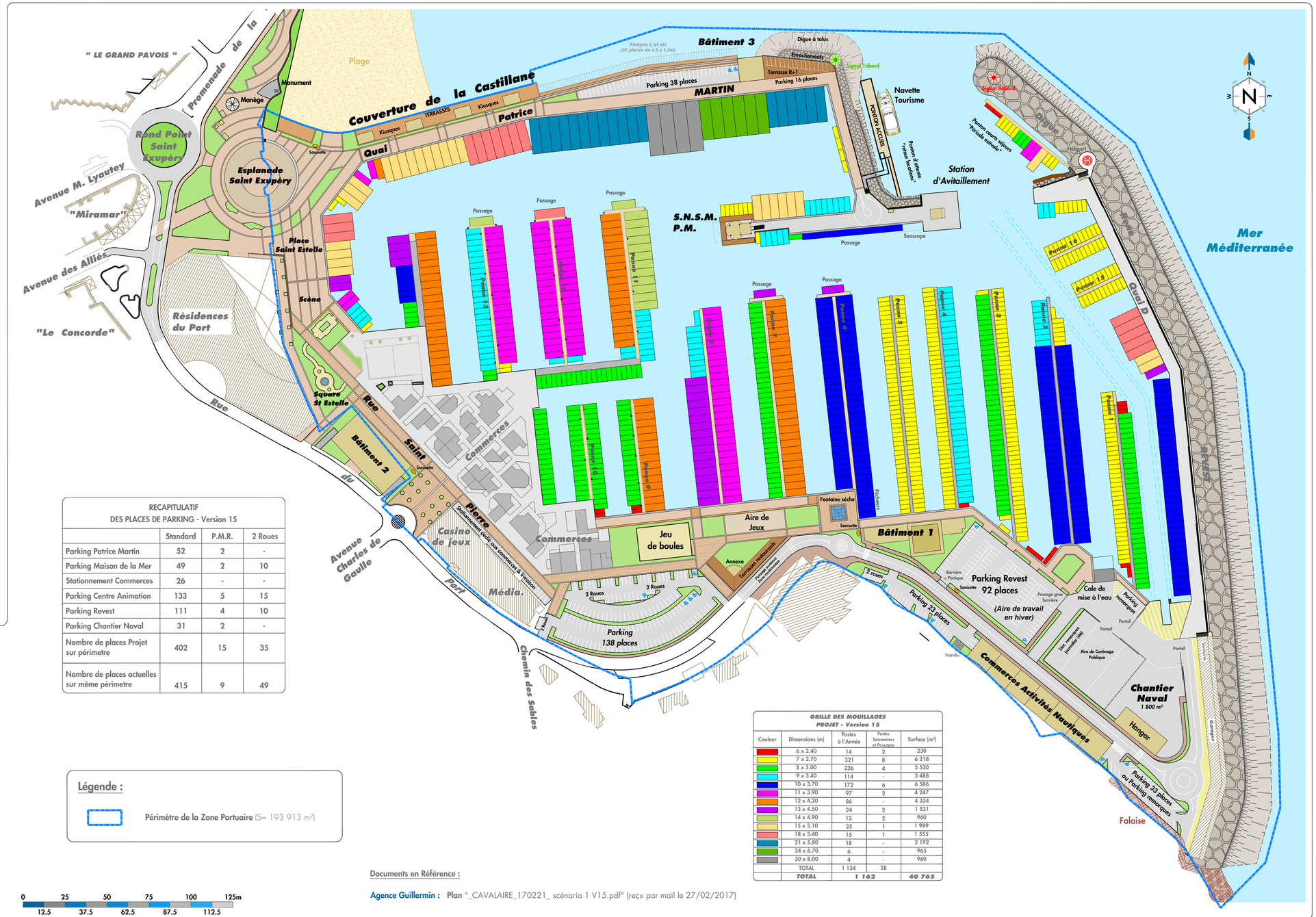

RECAPITULATIF
DES PLACES DE PARKING - Version 15

	Standard	P.M.R.	2 Roues
Parking Patrice Martin	52	2	-
Parking Maison de la Mer	49	2	10
Stationnement Commerces	26	-	-
Parking Centre Animation	133	5	15
Parking Revest	111	4	10
Parking Chantier Naval	31	2	-
Nombre de places Projet sur périmetre	402	15	35
Nombre de places actuelles sur même périmetre	415	9	49

GRILLE DES MOUILLAGES
PROJET - Version 15

Couleur	Dimensions (m)	Postes à l'Année	Postes Saisonniers et Passages	Surface (m²)
	6 x 2.40	14	2	230
	7 x 2.70	321	8	6 218
	8 x 3.00	226	4	5 520
	9 x 3.40	114	-	3 488
	10 x 3.70	172	6	6 586
	11 x 3.90	97	2	4 247
	12 x 4.20	86	-	4 334
	13 x 4.50	24	2	1 521
	14 x 4.90	12	2	960
	15 x 5.10	25	1	1 989
	18 x 5.40	15	1	1 555
	21 x 5.80	18	-	2 192
	24 x 6.70	6	-	965
	30 x 8.00	4	-	960
	TOTAL	1 134	28	
	TOTAL	**1 162**		**40 765**

Légende :

Périmètre de la Zone Portuaire (S= 193 913 m²)

Niveaux d'Eau

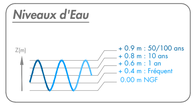

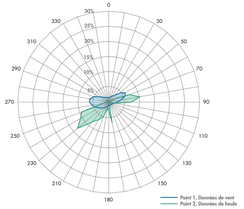

Rose des occurences de houles et de vents issue des données de houle au Point 1 Globocean 43°06'N 6°44'E

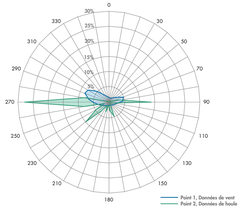

Rose des occurences de houles et de vents issue des données de houle au Point 2 Globocean "Sud et Ouest"

0 25 50 75 100 125m
12.5 37.5 62.5 87.5 112.5

Documents en Référence :

Agence Guillermin : Plan "_CAVALAIRE_170221_ scénario 1 V15.pdf" (reçu par mail le 27/02/2017)

Système de coordonnées : Rattaché au Lambert III
Système de nivellement : Rattaché au N.G.F.